

LES MISSIONS CONFIEES

En fonction du parcours de l'étudiant, de son autonomie et de votre capacité d'encadrement, il vous est possible de proposer les missions suivantes :

- **Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie digitale**
- **Rédaction de contenu web et animation des réseaux sociaux**
- **Élaboration et mise en œuvre de plan de communication interne**
- **Rédaction de supports internes**
- **Organisation d'événements internes et externes**
- **Missions marketing et commerciales**

La 2^e année, il est possible de faire évoluer les missions :

- **Proposition de projets liés à l'innovation**
- **Rédaction de contenus print et web**
- **Gestion d'une stratégie de communication interne**
- **Organisation d'événements internes et externes**

LE PROFIL DES ÉTUDIANTS

Confirmé

Les étudiants de 4^e année auront **entre 10 mois et 1 an d'expérience professionnelle** au sein d'un département communication d'une entreprise, collectivité, agence-conseil, association et start-up.

Ils maîtriseront au minimum la définition **d'un plan de communication, l'élaboration d'une stratégie marketing et l'organisation d'événements.**

Ils auront acquis une autonomie favorisant leur intégration au sein de votre équipe.

Les 5^e année souhaitent davantage explorer leur potentiel créatif et d'innovation à travers des projets **événementiels, digitaux ou de communication interne.**

RYTHME ALTERNÉ ÉCOLE / ENTREPRISE

La 1^{ère} année

3 jours par semaine en entreprise - 2 jours à l'école

La 2^e année

4 jours par semaine en entreprise - 1 jour à l'école

LE PROGRAMME SUR 2 ANS

Un socle commun est proposé à toute la promotion et s'organise autour de la communication, l'innovation et le management de projets.

L'objectif ? Renforcer les compétences des étudiants dans la définition de tout type de stratégie de communication, de marketing puis les amener à développer une réflexion stratégique et insuffler l'innovation au sein de l'entreprise.

À cet enseignement général s'ajoutent 3 options au choix :



Événementiel



Communication digitale



Communication interne

LES MODES DE RÉMUNÉRATION

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'OPCO prend en charge les frais de formation de l'étudiant. L'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis a été prolongée pour les contrats signés jusqu'au 30 juin 2022.

L'étudiant est salarié de l'entreprise, il perçoit une rémunération de 43% à 100% du SMIC (exonérée de charges jusqu'à 79% du SMIC).

L'apprenti peut commencer son contrat **jusqu'à 2 mois avant le début de la formation**, en septembre.